



LIVRET [2026-2027] ÉTUDIANT

**Licence 3 Sciences de l'éducation
Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles**



UFR Lettres et langages
Pôle Humanités

L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Présentation

L'UFR Lettres et Langues est née en septembre 2001 du regroupement volontaire de ses Départements. Riche de sa pluridisciplinarité, elle abrite des équipes de recherche diversifiées et reconnues dont elle encourage les nombreuses activités.

Départements :

- Lettres modernes
- Lettres anciennes
- Philosophie
- Sciences de l'éducation
- Sciences du langage

L'UFR Lettres et Langues propose dans son offre de formation des licences et masters que vous pouvez découvrir [ICI](#).

Les laboratoires et la recherche :

L'UFR Lettres et Langues possède cinq équipes de recherche. Elles sont rattachées aux Écoles Doctorales du domaine Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales :

- Centre Atlantique de Philosophie (CAPHi)
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)
- Laboratoire de Linguistique de Nantes (LLing)
- Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques (CFV)
- Littératures Antiques et Modernes (LAMo)

Pour plus d'informations sur les laboratoires et leurs équipes de recherche : [ICI](#)

LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE CARCOUËT

Présentation

Fondé en 1982, Le **lycée Carcouët** est un [établissement français](#) d'enseignement [secondaire](#) général, technologique et supérieur situé à Nantes au 115 boulevard du Massacre.

Contacts

Direction

Situés au
2ème étage
du bâtiment
Censive

Directrice de l'UFR Lettres et Langages : KROP Jérôme

Bureau C245

Courriel : Jerome KROP <Jerome.Krop@univ-nantes.fr>

Directrice et directeur adjoints

Mme Angélique Thébert - Courriel : angelique.thebert@univ-nantes.fr

M. Paul-André Claudel - Courriel : paul-andre.claudel@univ-nantes.fr

Secrétaire Générale

Mme Claire Margerie-Mira

Bureau C243

Courriel : claire.margerie-mira@univ-nantes.fr

Secrétariats

Secrétariat
pédagogique

Responsable : Stéphanie Taveneau

Bureau C109.1

Courriel : stephanie.taveneau@univ-nantes.fr

Secrétariat PPPE

Courriel : secretariat.pppe.lettresetlangages@univ-nantes.fr

Secrétariat SEF : Ludovic Carduner

Le secrétariat (bureau 109.3) est ouvert du lundi au jeudi
(en télétravail le vendredi)

contact : ludovic.carduner@univ-nantes.fr

Secrétariat
administratif
bâtiment Tertre

Scolarité Humanités (bâtiment Tertre)

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227

44312 NANTES Cedex

scolarite.humanites@univ-nantes.fr

STEPHANIE TAVENEAU

Référents

Enseignants responsables

Responsable de la filière PPPE SEF :

Jusqu'en janvier 2027 : Pascal SIMONET
Contact : pascal.simonet@univ-nantes.fr
A partir de janvier 2027 : Géraldine Body
Contact : geraldine.body@univ-nantes.fr

Lycée Carcouët

Référents

Proviseur : M. Pages

Référent pédagogique : Mme Périgord Le Gal (professeure de lettres)

Lycée Carcouët

115 boulevard du massacre
44100 Nantes
02 40 16 18 18

STEPHANIE TAVENEAU

Contacts enseignants – étudiants – secrétariat

Les enseignants peuvent être contactés par e-mail (prenom.nom@univ-nantes.fr). Certains enseignants affichent sur la porte de leur bureau des horaires de permanence. Les autres reçoivent sur rendez-vous (à demander par mail).

Très important : Les étudiants doivent régulièrement consulter leur propre messagerie électronique (prenom.nom@etu.univ-nantes.fr) afin d'être tenus au courant des messages que les enseignants et le secrétariat peuvent leur faire passer, parfois à la dernière minute, et, éventuellement, pour prendre connaissance des documents qui accompagnent les cours sur la plate-forme Madoc.

Pour faciliter vos exposés et recherches :

La Bibliothèque Universitaire (BU) Lettres-Sciences humaines propose toute l'année des séances de formations thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à votre disposition pour vos travaux. Ces formations sont les suivantes : utilisation des Bases de données bibliographiques (par discipline comme PsycINFO, MLA, etc.), Revues et presse en ligne, méthodologie de l'Internet, collection de Films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus (<http://nantilus.univ-nantes.fr>).

Le CIDRe, bibliothèque spécialisée du département de Lettres modernes (bâtiment Censive, salle 100), dispose d'un fonds de plus 20 000 ouvrages. L'accès est libre et les conditions d'emprunt sont identiques à celles de la Bibliothèque universitaire.

STEPHANIE TAVENEAU

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026/2027

Pôle HUMANITES – UFR L&L
Calendrier Universitaire 2026-2027

	Du	Au
Pré-rentree Accueil	07-sept	11-sept
Cours 1 ^{er} semestre	14-sept	11-déc
<i>Vacances de la Toussaint</i>	26-oct	1 ^{er} nov
Rattrapage de cours - Révisions	14-déc	18-déc
<i>Vacances de Noël</i>	21-déc	03-janv
Examens 1 ^{er} semestre	04-janv	16 janvier inclus
Cours 2 nd semestre	18-janv	16-avr
<i>Vacances d'Hiver</i>	1 ^{er} mars	05-mars
<i>Vacances de Printemps</i>	19-avr	30-avr
Examens 2 nd semestre	03-mai	20 mai inclus
	Sauf les 6, 8 et 17 mai fériés et fermé le 7 mai	
Oraux, Corrections, délibérations...	21-mai	04-juin
Date limite d'affichage des résultats	04-juin	
Examens 2 nd session	14-juin	26 juin inclus
Oraux, Corrections, délibérations...	28-juin	09-juil
Date limite d'affichage des résultats	09-juil	



Angélique THEBERT,
Directrice-adjointe de l'UFR Lettres et Langues

STEPHANIE TAVENEAU

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES

Présentation

Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est un parcours de licence, qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université, avec une universitarisation progressive.

Le PPPE est adossé à un parcours de **licence (lettres modernes ou sciences de l'éducation)**. Il est dispensé en partie au Lycée Carcouët et en partie au sein de l'UFR Lettres et Langages de Nantes Université pendant les trois années de licence (L1, L2 et L3).

Ce parcours préparatoire au professorat des écoles permet de se préparer à devenir professeur des écoles avec :

- des enseignements de culture générale et pluridisciplinaires dispensés en lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère)
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université correspondant au parcours de licence choisi
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1ère et 2e année de licence
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence

A l'issue de l'obtention de la licence, les étudiants peuvent s'orienter vers un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (Master MEEF).

Contenu de la formation

Les enseignements de la licence PPPE comprennent des cours dispensés à Nantes Université (au sein des départements Lettres modernes et Sciences de l'éducation) et du Lycée général et technologique Carcouët.

- Licence 1 : 75% des enseignements au Lycée Carcouët et 25% à l'UFR Lettres et Langages.

La 1^{ère} année, à l'UFR Lettres et Langages, les étudiants suivent des enseignements de deux mentions proposées : Lettres modernes et Sciences de l'éducation. A la fin de la 1^{ère} année, les étudiants du PPPE seront amenés à choisir de poursuivre leur formation dans une des mentions.

- Licence 2 : 50 % des enseignements au Lycée Carcouët et 50% à l'UFR Lettres et Langages.
- Licence 3 : 25% des enseignements au Lycée Carcouët et 75% à l'UFR Lettres et Langages.

Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Elle se réalise auprès du **service scolarité** du Pôle Lettres, langues, sciences humaines et sociales, **Bâtiment Tertre, pour l'UFR Lettres et Langages**.

L'inscription pédagogique est effectuée en début d'année universitaire pour les deux semestres, auprès du **secrétariat pédagogique** de l'UFR Lettres et Langages, Bâtiment Censive.

Les inscriptions pédagogiques conditionnent les inscriptions aux examens.

Dispositif d'orientation intégré tout au long de la Licence

L'UFR Lettres et Langage, en lien avec le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation), propose de nombreuses actions destinées à sensibiliser les étudiants aux évolutions et réorientations possibles dans leurs études, aux poursuites d'études envisageables, aux métiers et carrières accessibles après leurs études.

Adressée aux L1 mais aussi **à tous les étudiants**, la **Journée d'Orientation** (date à définir) réunit enseignants et services de l'université pour répondre à vos questions :

Qu'est-ce que la spécialisation progressive en licence ?

Quel choix de parcours de formation ?

Quels choix d'options ?

Quelle poursuite d'études ?

Licence professionnelle ou Master ?

Concours ?

Pour quels métiers ?

Il sera proposé dans chaque filière des présentations des formations, des témoignages d'étudiants et d'anciens étudiants diplômés, des conférences et des stands d'information sur l'orientation, la préparation aux concours de la fonction publique, la mobilité internationale pendant vos études, la vie associative etc.

Vous trouverez le programme complet, horaires et lieux sur la page web de l'université qui sera dédiée à cette journée.

STEPHANIE TAVENEAU

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

ANNÉE 3

Cinquième semestre

UE SCIENCES DE L'EDUCATION

UE APPROCHES PLURIDISCIPLINAIRES DE LA FORMATION ET DU CONSEIL 5
26h CM

Activité et développement psycho-cognitif – 26h CM

Responsable : Christine Vidal Gomel

Enseignante : Géraldine Body

Résumé :

Cet enseignement porte sur la façon dont nous mobilisons des « outils » pour apprendre et dont nous apprenons à nous en servir. Basé sur le modèle des activités avec instruments développés par Rabardel (1995, 2005), l'enseignement portera une attention particulière aux « outils numériques », tout en les prenant en compte comme l'une des « briques » qui compose les systèmes d'instruments que nous nous constituons au fil de notre expérience. Dans la dernière partie du cours les liens entre le modèle de Rabardel et la didactique professionnelle (intitulé de l'un des parcours du master) seront présentés.

Bibliographie :

Rabardel, P. (1995). Les hommes et les technologies, une approche cognitive des instruments contemporains. Paris : Armand Colin [En ligne] https://hal-univ-paris8.archivesouvertes.fr/file/index/docid/1017462/filename/Hommes_et_technologie_Rabardel1995.pdf.

Rabardel, P. (2005). Instrument, activité et développement du pouvoir d'agir. Dans Philippe Lorino et coll. (Coord.), Entre connaissance et organisation : l'activité collective (pp. 251-265). Paris : La Découverte.

Rabardel, P. & Bourmaud, G. (2005). Instruments et systèmes d'instruments. Dans P. Rabardel, P. Pastré (Coord.), Modèles du sujet pour la conception (pp. 211-229.). Toulouse : Octarès,

Vidal-Gomel, C., Bourmaud, G. & Munoz, G. (2015). Système d'instruments, des ressources pour le développement. Dans Actes du colloque : « L'activité en débat. Dialogues épistémologiques et méthodologiques sur les approches de l'activité ». Université Lille-III, Maison de la recherche : 14-16 janvier 2015.

UE Méthodologie d'intervention 5
22h CM

Formation de formateur éducation nationale – 22h CM

Responsable : Pascal Simonet

Enseignant : Céline Chauvigné / Tanguy PHILIPPE

STEPHANIE TAVENEAU

Résumé : Ce cours aborde la complexité du travail et de la formation et celle de la relation entre travail et formation. Il prend appui sur des cas concrets d'analyse des pratiques et de l'activité en situations de travail en classe, hors la classe et en formation au sein de l'éducation nationale. Il aborde également les méthodes d'accompagnement à la formation.

Les objectifs de ce cours visent à accompagner les étudiants dans 1) l'analyse de leur environnement professionnel et leurs pratiques ; 2) la construction de leur place et de leur action dans leur environnement professionnel de manière continue ; 3) de défendre et mettre en œuvre les valeurs et les principes de l'École. À partir de cas concrets ou de témoignages, l'enseignement visera à mettre en œuvre une posture réflexive sur les tenants et les aboutissants du métier. Divers cadres théoriques seront sollicités comme l'analyse institutionnelle, l'analyse de l'activité, l'analyse du travail, etc.

Les contenus prendront appui sur l'analyse de l'activité des enseignants. Des apports théoriques, des outils d'analyse (rapport d'étonnement, GEASE, écrit réflexif, etc.) et des analyses de situations d'éducation seront abordés et éprouvés. L'approche des grandes thématiques transversales du métier (pilotage, partenariats, rapport aux parents, climat scolaire, etc.) sera évoquée afin de concevoir des dispositifs de formation.

Bibliographie :

Amigues, R. (2003). Pour une approche ergonomique de l'activité enseignante. In R. Amigues, D. Faïta & M. Kherroubi (Eds.). *Métier enseignant, organisation du travail et analyse de l'activité*. Skholê, Skholê, horssérie 1. 5-16 www.iufm.aix-mrs.fr/recherche/publications. (12/01/2004).

Ardoino, J. (1993). L'approche multiréférentielle des situations éducatives et formatives. *Pratiques de formation – Analyses*, n°25-26.

Etienne, R. & Fumat, Y. (2014). *Comment analyser les pratiques éducatives pour se former et agir ?*. Bruxelles : De Boeck

Félix, C., Filippi, PA., & Mouton, JC. (2022). Le processus de la photographie adressée comme méthode de formation par l'analyse du travail : le cas des enseignants stagiaires en alternance. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03628585>

Lantheaume, F. (2007). L'activité enseignante entre prescription et réel : ruses, petits bonheurs, souffrance, *Education et sociétés*, 2007/1 (n° 19), 208 p, p.67 à 81.

Lefrancois, J., & Simonet, P. (2021). L'instruction au sosie : une méthode au service du développement de l'expérience professionnelle. Dans P. Guibert (Coord.), *Manuel de Sciences de l'éducation et de la formation*, 143-156. Louvain-la-Neuve : Éditions De Boeck

Maldonado, M. (2021). Les récits collectifs proactifs et rétroactifs comme dispositifs de réflexion collective dans la formation en alternance. *Revue des HEP*, 27, 227-244.

Numa-Bocage, L., Marcel, JF., & Chaussecourte, P. (Eds) (2014). *De l'observation des pratiques enseignantes*. Recherches en éducation, Université de Nantes, (<http://www.recherches-eneducation.net/spip.php?article175>).

Perrenoud, Ph. (2005). Assumer une identité réflexive. *Éducateur*, n° 2, 18 février, 30-33.

Schön, D. (1983). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir professionnel dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.

UE INITIATION, RECHERCHE ET PROFESSIONNALISATION 5

22h

Responsable :

Projet d'initiation à la recherche 1 – 6h CM + 8h TP + 8h TD

Responsable : Arthur Imbert

Enseignant-e-s : Arthur Imbert, Chloé Pannier, Géraldine Body, Tanguy Philippe, Bora Bayrac, Pascal Simonet

STEPHANIE TAVENEAU

Résumé : Ce cours est une initiation à la recherche qui consiste à réaliser un mémoire en groupe. Les étudiant.es devront mettre en œuvre les méthodologies de recherche en sciences de l'éducation et de la formation travaillées les deux premières années de licence (entretiens, observations et questionnaires). Le terrain de recherche est adossé au terrain de stage afin de faciliter notamment la récolte des données. Le premier semestre sera consacré à la réalisation de la revue de littérature, de la problématique ainsi qu'à la récolte de données. Cette UE suppose un travail conséquent en autonomie et en groupe.

UE PEDAGOGIE ET TRAVAIL DE L'ENSEIGNANT 5

24h CM

Didactique des disciplines 2 – 24h CM

Responsable :

Enseignant : Dora François / Sylvie Grau / Rebecca Starkey / Marie-Ange Dat / Hanàa Chamak / Laurence Marty

Résumé : Ce cours est une initiation à la recherche qui consiste à réaliser un mémoire en groupe. Les étudiant.es devront mettre en œuvre les méthodologies de recherche en sciences de l'éducation et de la formation travaillées les deux premières années de licence (entretiens, observations et questionnaires). Le terrain de recherche est adossé au terrain de stage afin de faciliter notamment la récolte des données. Le premier semestre sera consacré à la réalisation de la revue de littérature, de la problématique ainsi qu'à la récolte de données. Cette UE suppose un travail conséquent en autonomie et en groupe.

UE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE 5

24h CM

Ecole inclusive – 24h CM

Responsable : Pascal Simonet

Enseignant : Julie Pascaud et Stéphane BERTOU

Résumé : Dans ce module « Société et école inclusives », il s'agira de réfléchir aux enjeux d'une société dite « inclusive » et des modifications qu'elle induit pour l'ensemble de ses membres, à des niveaux pluriels : institutionnel, éthique, juridique, situationnel et pratique. Impulsée par les instances internationales, une rupture s'opère aujourd'hui sur les registres de la responsabilité individuelle et collective face aux perceptions historiques du handicap. Celui-ci, pleinement considéré dans un contexte situationnel, ne relève plus de la personne elle-même mais de l'environnement dans lequel cette personne évolue. Cette définition nouvelle du handicap induit de facto des bifurcations majeures quant aux conceptions individuelles, pratiques effectives et modalités d'interventions, vers une accessibilité universelle.

Bibliographie :

Canevaro, A. (2018). Pour une ouverture de l'école à l'inclusion : L'expérience italienne (P. Dri & S. Herold, Trad.). Revue internationale d'éducation de Sèvres, 78, Article 78.
<https://doi.org/10.4000/ries.6453>

Ébersold, S. (2015). Inclusif. Vous avez dit inclusif ? L'exemple du handicap. Vie sociale, 11(3), 57-70.

STEPHANIE TAVENEAU

Ennuyer, B. (2017). La vulnérabilité en question ? *Ethics, Medicine and Public Health*, 3(3), 365-373. <https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.06.002>

Gardien, E. (2017). Qu'apportent les savoirs expérientiels à la recherche en sciences humaines et sociales ? *Vie sociale*, 20(4) 31-44.

Gardou, C. (2005). Y a-t-il de l'universel dans ce tellement singulier ? *Reliance*, 15(1), 10-15. <https://doi.org/10.3917/reli.015.0010>

Genard, J.-L. (2013). De la capacité, de la compétence, de l'empowerment, repenser l'anthropologie de la participation. *Politique et Sociétés*, 32(1), 43-62. <https://doi.org/10.7202/1018720ar>

**Médiation de la culture et dispositifs pédagogiques–
8h CM + 12h TD**

Enseignant : Béatrice Hebuterne

Résumé : Médiation de la culture et dispositifs pédagogique : Cette UE complémentaire a pour objectif la compréhension des dispositifs muséaux et des possibilités d'exploitation pédagogiques qu'ils permettent en proposant aux étudiants à la fois d'analyser des cas inscrits dans le patrimoine de la Ville de Nantes et d'utiliser des supports numériques de visites à distance.

**UE CERTIFICATION PIX
20h CM**

Enseignant : Reda Tagri

STEPHANIE TAVENEAU

UE SCIENCES DE L'EDUCATION

UE APPROCHES PLURIDISCIPLINAIRES DE LA FORMATION ET DU CONSEIL 6
76h CM

Inégalités et démocratisation scolaire – 24h CM

Responsable : Ines Albandea

Enseignant-e-s : Céline Jacob

Résumé : Ce cours explore les dimensions des inégalités dans le contexte scolaire et universitaire. Il débute par une introduction historique des inégalités dans l'éducation, avant de discuter la marchandisation de l'éducation et son impact. Les différentes formes scolaires et leurs influences sur les inégalités seront analysées, ainsi que la question du sens de l'école pour les élèves. Le cours aborde ensuite les inégalités dans l'orientation scolaire et l'enseignement supérieur, en examinant aussi les pratiques professionnelles et le traitement des élèves en difficulté. Il traite du décrochage scolaire comme révélateur des inégalités et examine les alternatives à l'école traditionnelle pour réduire ces inégalités.

Bibliographie :

Bernard, P. Y. (2019). Le décrochage scolaire. Que sais-je.
Charlot, B., Bautier, E & Rochex, JY. (1992). École et savoir dans les banlieues... et ailleurs.
Crahay, M. (2013). L'école peut-elle être juste et efficace ? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis. De Boeck Supérieur.
Chapelle, G., & Meuret, D. (2006). Améliorer l'école. PUF.
Guibert, P. (2021). Manuel de sciences de l'éducation et de la formation. De Boeck Supérieur
Van Zanten, A., Agulhon, C., Barrère, A., Barthou, C., Bautier, É., Ben-Ayed, C., ... & Cousin, O. (2000). L'école, l'état des savoirs (p. 420). La Découverte.
Vincent, G. (Ed.). (2021). L'Éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles. Presses universitaires de Lyon.

Approche internationale des systèmes éducatifs – 26h CM

Responsable : Sébastien urbanski

Enseignant : Olivier Berton

Résumé : Ce cours vise à initier les étudiant·e·s aux comparaisons (y compris internationales) en éducation. Quatre domaines sont privilégiés : les savoirs scolaires, les inégalités, la relation école-société, le travail des enseignant·e·s. On abordera des modèles historiques (libéral, républicain), et plusieurs rapports possibles à l'école selon les pays et les contextes : compétition, coopération, prise en compte ou non de la « diversité » des publics. Des études de textes permettront d'envisager plusieurs approches : qualitative, quantitative, sociologique et anthropologique.

Bibliographie :

Dubet François, Duru-Bellat Marie, Vêretout Antoine (2015), Les sociétés et leur école, Paris,

STEPHANIE TAVENEAU

Seuil.

Revue internationale d'éducation de Sèvres (2009), n°50 : dossier « En classe : pratiques pédagogiques et valeurs culturelles », <https://ries.revues.org/465>

Sociologie de l'école – 26h CM

Enseignante : Céline Jacob

Résumé : Ce cours porte sur les apports des courants de type compréhensif, interactionniste ou constructiviste qui ont renouvelé la sociologie de l'éducation et de l'école. Nous en étudions les origines, les différentes formes (anthropologie de l'éducation, ethnographie de l'éducation, etc.) en privilégiant les recherches portant sur la classe, les relations entre élèves et enseignants et l'expérience scolaire.

Bibliographie :

Charlot, B., Bautier, E. & Rochex, J.-Y. (1992, 2000). École et savoir dans les banlieues et ailleurs. Paris : A. Colin/Bordas.

Dubet, F. & Martuccelli, D. (1996). À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire. Paris : Seuil.

Payet, J.-P. dir. (2016). Ethnographie de l'école. Rennes : PUR

Perrenoud, P. (1994, 2018). Métier d'élève et sens du travail scolaire. Paris : ESF.

Rayou, P. (2017). Sociologie de l'éducation. Paris : PUF (coll. QSJ ?)

UE INITIATION RECHERCHE ET PROFESSIONNALISATION 6 40h CM

Le numérique à l'école – 18h CM

Responsable : Philippe Cottier

Enseignants : Philippe Cottier

Résumé : Il s'agira dans cet enseignement d'explorer les usages du numérique en situation (dans des classes, en situation d'animation, de travail social, etc.).

Bibliographie :

Revue STICEF - Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation et la Formation (Articles disponibles en ligne sur de nombreux thèmes) : <http://sticef.univ-lemans.fr/index.htm>

AMADIEU, Franck et TRICOT, André. Apprendre avec le numérique: mythes et réalités. Retz, 2014 et 2020. <https://nantilus.univ-nantes.fr/vufind/Record/PPN249046687> (<https://nantilus.univnantes.fr/vufind/Record/PPN181320355>)

NUMÉRIQUE ET APPRENTISSAGES SCOLAIRES - RAPPORT DE SYNTHÈSE : https://www.cnesco.fr/wpcontent/uploads/2020/10/201015_Cnesco_Numerique_Tricot__Chesne_Rapport_synthese.pdf

L'Agence des usages - Intégrer le numérique dans sa pratique pédagogique : <https://www.reseau-canope.fr/agencedes-usages/que-dit-la-recherche.html>

STEPHANIE TAVENEAU

Projet d'initiation à la recherche 2 – 6h CM + 8h TP + 8h TD

Responsable : Arthur Imbert

Enseignant-e-s : Arthur Imbert, Chloé Pannier, Géraldine Body, Tanguy Philippe, Bora Bayrac, Pascal Simonet

Résumé : Ce cours est une initiation à la recherche qui consiste à réaliser un mémoire en groupe. Les étudiant.es devront mettre en œuvre les méthodologies de recherche en sciences de l'éducation et de la formation travaillées les deux premières années de licence (entretiens, observations et questionnaires). Le terrain de recherche est adossé au terrain de stage afin de faciliter notamment la récolte des données. Le deuxième semestre sera consacré à l'analyse des données récoltées au premier semestre ainsi qu'à la rédaction du mémoire.

UE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE 6 20h CM

Education artistique et culturelle – 20h CM

Responsable : Pascal Simonet

Enseignant-e-s : Lise Fassier, Laura Soudy, Vincent Blanc

Résumé : Cette unité propose de découvrir la richesse du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (E.A.C.) qui peut se déployer au cœur des enseignements et des activités périscolaires ou extra scolaires. Le Parcours d'EAC répond à des choix politiques de développement des collaborations entre deux ministères : celui de l'Éducation nationale et celui de la Culture. Chaque élève doit bénéficier d'un PEAC : « une éducation à l'art et une éducation par l'art » au cours de sa scolarité. (100% EAC).

Imaginé par une danseuse chargée des actions artistiques et des ressources pour le Centre Chorégraphique national de Nantes (intervenante à l'INSPE) et une enseignante de lettres, chercheuse et porteuse de projets danse, cet enseignement est envisagé de manière interdisciplinaire en alternant pratique artistique et réflexivité.

Ainsi, au-delà de la présentation de différents projets EAC, les participants suivront des ateliers de danse en studio à l'INSPE, développeront une culture artistique et chorégraphique, chercheront des articulations entre des enseignements disciplinaires et la pratique artistique proposée. De la sorte, il s'agira d'expérimenter une pédagogie de résonances, rebonds et liens pour comprendre et analyser comment l'EAC peut contribuer à irriguer les savoirs et compétences disciplinaires, et aussi à révéler plus de sens, d'imaginaire, d'autonomie et de coopération chez les apprenants, les enseignants et les artistes.

NB : Nécessité de l'assiduité pour réaliser et réussir les évaluations

Bibliographie :

Laurence PAGÈS et Sylviane PAGÈS, Ma danse, tout un art ! édition CND, 2022.
La Place de l'artiste dans la classe, édition Armand Collin, coll. Le Français aujourd'hui, 2022 :<https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2022-4-page-5.htm> 66
Danse et éducation, dans la Revue de l'Association des Chercheurs en danse, n°11, 2022 :<https://doi.org/10.4000/danse.4543>

STEPHANIE TAVENEAU

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

Règles applicables pour l'UFR Lettres et Langues

Règlement des examens

1 - Convocation des étudiants	La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés. S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.
2 - Admission et sortie de la salle	Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.
3 - Contrôle des identités	L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant. Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.
4 - Affichage de la composition du jury	La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.
5 - Émargement et comptage des copies	Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.

STEPHANIE TAVENEAU

6 - Conditions de correction des copies	Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.
7 - Fraude ou tentative de fraude	Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en premier ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire. Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants. Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal. Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.
8 - Communication des notes et consultation des copies	Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par la CFVU du 23 mars 2017)

Il est vivement conseillé aux étudiants de lire attentivement les règles suivantes. Nombre de réponses aux questions que vous vous posez s'y trouvent.

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

NB : Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation.

Article 1 – Inscriptions

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Lors d'une réorientation de L1 pour le second semestre, l'inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l'acceptation par l'étudiant de la proposition de réorientation. Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l'étudiant grâce à ses webservices dans les conditions et périodes autorisées. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle Licence est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- le président de l'Université garde la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Les crédits ECTS délivrés par l'Université d'origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l'étudiant.

Dans le cadre d'une procédure de transfert et des articles D612-4 et D612-6, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Article 2 – Examens Modalités

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des

STEPHANIE TAVENEAU

épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale ;

> Session initiale

Le nombre d'épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation. Lorsque l'appréciation de l'acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par UE. Lorsque l'appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations minimum par UE durant le semestre sont organisées pendant la période d'enseignement.

Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

> Session de rattrapage

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu et régulier, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- si l'enseignement est évalué en contrôle continu et régulier, et qu'aucune épreuve de seconde session n'est déjà prévue par le règlement de la formation, les épreuves organisées pour les étudiants en situation de dispense d'assiduité constituent également les épreuves de rattrapage de ces enseignements.
- le cas échéant, si aucune épreuve pour étudiant en dispense d'assiduité n'est prévue dans la formation concernée, les enseignements sont évalués par un écrit.

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale.

La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est automatique, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

Article 3 – Fraude – plagiat

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication et/ou de stockage d'information est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Par principe aucun document ou calculatrice n'est autorisé pendant les épreuves sauf lorsqu'ils sont expressément autorisés par le règlement de la formation ou par le responsable de l'épreuve. Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable et contresigné par l'étudiant. Le directeur de la composante transmet sans délai la demande de saisine de la section disciplinaire accompagnée du procès-verbal et de tout document utile à l'instruction du dossier. Le Président de l'Université de Nantes défère ou non l'étudiant devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le plagiat est constitutif d'une fraude quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis (travaux dirigés, travaux pratiques, rapports de stages, mémoires, etc.).

Lorsque la fraude est avérée, les résultats de l'étudiant des épreuves concernées sont annulés.

En fonction de la gravité de la fraude, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 – Absences

L'absence à une épreuve d'évaluation des connaissances entraîne la note de zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Si le règlement de la formation le prévoit, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu, et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

Article 5 – Validation, compensation et capitalisation

Une **unité d'enseignement** (UE) est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;
- ou
- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations concernées.

Un **élément constitutif d'une UE** n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé :

STEPHANIE TAVENEAU

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres. Les notes éliminatoires sont interdites. Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :
 - dès la délibération de la session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
 - à l'issue de la session de rattrapage.

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiant-e-s en mobilité entrante pour lesquels le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La capitalisation d'une UE emporte attribution des ECTS. Les crédits ECTS sont répartis par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

Bilan : que repasser en seconde session ? La question se pose si la moyenne de l'année est inférieure à 10/20.

Toute UE validée est acquise même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

Exemple : EC 1 (CC + examen) : 18/20 et EC 2 (CC + examen) : 2/20. Moyenne : 10/20

Vous ne repassez rien.

Un semestre peut être acquis par compensation en fin de 1^e session. Si vous avez 10/20 de moyenne à ce semestre, **vous ne repassez rien.**

Si à l'issue de la 1^e session, la moyenne générale d'un semestre n'est pas supérieure ou égale à 10/20, vous devez repasser **impérativement** tous les Éléments Constitutifs auxquels vous n'avez pas la moyenne. **Attention** : vous pouvez être amenés à repasser une épreuve d'examen, même si vous avez déjà eu la moyenne à cet examen, car **c'est la moyenne de l'EC qui compte**. Une absence à la 2^e session entre en calcul comme 0/20.

Exemple : **EC 1** : CC : 2/20 + examen : 16/20 => moyenne : 9/20

EC 2 : CC : 10/20 + examen : 10/20 => moyenne : 10/20

Dans ce cas, vous **repasserez l'examen de l'EC 1, même si vous avez eu 16/20 à cet examen**, parce que vous avez 9/20 de moyenne à l'EC 1 et que votre EC 2 ne l'a pas compensé. **Mais vous ne repassez pas l'EC 2.**

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2.

STEPHANIE TAVENEAU

Article 6 – Progression et redoublement

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1^{er} semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision du Président de l'Université de Nantes vers une autre formation et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante. Pour cela, l'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée après avis de la commission pédagogique de la formation.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante.

L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

Article 7 – Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

Le jury est libre d'attribuer des points de jury.

Article 8 – Délivrance du diplôme

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence : L1, L2 et L3.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme.

Article 9 – Validation d'acquis

La procédure de validation d'acquis est régie par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation. Les procédures de validation des acquis de l'expérience ainsi que celle de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger sont régies par les articles R6213-32 et suivants. La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.

Article 10 – Stage

« Outre les stages éventuellement prévus au cours de la formation pour l'obtention du diplôme, les étudiants peuvent réaliser des stages volontaires dans les conditions suivantes :

- l'objet du stage doit être en rapport avec celui de la formation suivie, sauf cas particulier s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de réorientation (cf infra). Il appartient à l'enseignant responsable de la formation de déterminer si ce stage est en cohérence avec le parcours suivi et le projet pédagogique de l'étudiant (domaine d'activité cohérent, lien direct avec la formation et objectifs du stage complémentaires avec le diplôme préparé et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant) ;
- le stage ne doit pas intervenir aux dépens d'un suivi entier et assidu de la formation et de la préparation du diplôme par l'étudiant. En conséquence, il n'est pas envisageable, sauf exception, qu'un stage se déroule pendant les périodes réservées aux enseignements, aux examens et à leur préparation ;
- le stage doit se dérouler conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues notamment au code de l'éducation (articles L 124-1 et suivants) ;
- seul le modèle de convention de stage de l'Etablissement doit être utilisé. »

Le cas particulier des stages d'orientation/réorientation, autorisant le déroulement de stages sans rapport direct avec la formation suivie par l'étudiant, et pendant les périodes réservées aux enseignements, ouvre des règles dérogatoires d'administration de la convention :

- Si l'objet du stage, dans une démarche individuelle accompagnée par le SUIO, est de valider un projet d'orientation, de réorientation ou d'insertion : le SUIO désigne parmi ses conseillers le référent du stagiaire, il est chargé d'attester la validité du contenu du stage auprès du directeur de composante signataire de la convention, et garant d'un accompagnement mené en tout ou partie au SUIO.
- Si le stage est parti intégrante du dispositif de réorientation piloté par le SUIO (Transver'sup) : l'instruction des conventions de stage est confiée à la direction du SUIO, le référent du stagiaire est le chargé de l'accompagnement du stagiaire pour le compte du SUIO.

RESSOURCES

Messagerie

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à consulter régulièrement leur boîte mail.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : Prenom.Nom@univ-nantes.fr

Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr

Adresse générique de la promo 2021-2022 : sera précisée à la rentrée

Gestion des emplois du temps

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site edt.univ-nantes.fr. Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

MADOC

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langues sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de l'Université de Nantes nommée MADOC. Pour y accéder, c'est [ICI](#).

Les bibliothèques universitaires

La BU Lettres-Sciences Humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à la disposition des étudiants. Ces formations sont les suivantes: utilisation des bases de données (par discipline), ressources sur la presse, méthodologie de l'internet, collection de films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus: <http://nantilus.univ-nantes.fr>

L'UFR Lettres et Langues dispose dans ses locaux de 2 BU avec près de 50 000 documents. Les bibliothèques CIDRE et Jean-Louis Gardies (philosophie) se trouvent au 1^{er} étage du Bâtiment Censive.

STEPHANIE TAVENEAU

LA VIE DU CAMPUS

A L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Aide sociale

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet du CROUS : www.crous.nantes.fr. Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillées.

Pratiquer une activité sportive

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités.

Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

Pratiquer une activité culturelle et artistique

Les étudiants de l'Université de Nantes ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions: ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université de Nantes : www.univ-nantes.fr/culture

Prendre soin de sa santé

Le Service Santé Etudiants propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc.

Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SUMMPS : www.univ-nantes.fr/sante

STEPHANIE TAVENEAU

SIGLES

C.A. = Conseil d'Administration
CAC = Conseil Académique
C.P = Conseil de Pôle
C.S. = Conseil Scientifique
U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
BU = Bibliothèque Universitaire
SEE = Service Santé Etudiants
SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air
FC = Formation Continue
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1
S2 = semestre 2
UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise
UEF = Unité d'Enseignement Fondamental
EC = Élément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser
ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.
CM = Cours Magistral
TD = Travaux Dirigés
GC = Groupe Classe

STEPHANIE TAVENEAU

